



Mesdames, Messieurs
Les Président(e)s des clubs
De la Ligue régionale Bourgogne Franche-Comté de Rugby

Beaune, le 23 Octobre 2020

OBJET : Convocation à la 5^{ème} Assemblée Générale Ordinaire élective de la Ligue Régionale Bourgogne Franche-Comté de Rugby.

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

L'Assemblée Générale Ordinaire Elective de la Ligue Régionale Bourgogne Franche-Comté de Rugby se tiendra :

**Samedi 07 Novembre à Beaune à 11H30
Au siège de la Ligue Régionale – Maison du rugby - 8 Chemin des Mariages – 21200 Beaune**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Ouverture par le Président de la Ligue Régionale Jean-François CONTANT
- Présentation des modalités de vote par le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- Election des membres du Comité Directeur de la Ligue Régionale par vote électronique jusqu'à 12 heures
- Proclamation des résultats par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective par le Président de la Commission des Opérations Electorales

Nous serons accompagnés par la société Voxaly dans cette organisation, sur la partie technique mais également légale via la surveillance et la validation des votes par un huissier de justice.

Je vous invite à consulter les documents qui vous seront transmis en pièces jointes et également téléchargeables sur le site web de la Ligue :

- Arrêté des effectifs au 30 Juin 2020
- Collège électoral au 21.10.2020
- Procès-Verbal de la Commission de surveillance des opérations électorales du 09.10.20
- Liste Jean-François CONTANT

Ligue Régionale de Bourgogne-Franche-Comté de Rugby
8 chemin des mariages
21200 BEAUNE



Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective du samedi 7 novembre 2020 :

- Un pouvoir dématérialisé est mis à disposition du Président de l'association
- Le pouvoir doit être dûment renseigné entre le Vendredi 23 octobre et le Vendredi 30 octobre 2020. Une fois cette échéance passée, il ne sera plus possible pour l'association de désigner son représentant et donc de participer au vote.
- Pour accomplir l'opération de vote relative à l'élection des membres du Comité Directeur, il sera recouru à un procédé électronique :

Le représentant désigné via le pouvoir pourra accéder au service de vote électronique à partir d'une simple connexion internet. La période de vote sera de 28 heures : le scrutin ouvrira vendredi 6 novembre 2020 à 8 heures et se clôturera automatiquement le 7 novembre 2020 à 12 heures.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleures salutations sportives.

Le Président de la Ligue Régionale
JF CONTANT